



## Transition écologique et solidaire – Cohésion des territoires

### Réunion du Conseil de Défense Ecologique

9 juillet 2019

**Le Conseil de défense du ministère de l'écologie** rappelle que les ministères de la transition écologique et solidaire, du transport, de la cohésion des territoires, sont des acteurs indispensables à mobiliser pour mener les politiques publiques nécessaires à une réelle transition écologique et solidaire. Ils regorgent à cet effet de compétences mobilisables qui ne demandent qu'à s'exprimer pour garantir et mettre en œuvre des politiques ambitieuses d'aménagement du territoire intégrant mobilité et habitat durables au service de cette nécessaire transition écologique et solidaire.

**Il est illusoire de croire que dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité verront des solutions en réduisant l'action publique à commencer par les moyens humains et financiers de nos ministères.**

Or, que constate-t-on ?

- **Réductions d'effectifs** (palme d'or des pertes d'emplois : -3,7% entre 2014 et 2015, -2,9% entre 2015 et 2016, - 12,2% entre 2017 et 2019 - loin devant tous les autres ministères !);
- **Baisse des moyens** ;
- **Restructurations incessantes** : fusions, mutualisations ;
- **Externalisation**, privatisations, transferts de missions vers d'autres ministères ou vers les collectivités...

**Le Conseil de défense du ministère de l'écologie** demande solennellement au Président de la République de veiller à ce que le Conseil de défense écologique prenne des décisions audacieuses en affirmant la priorité absolue des ministères de la transition écologique et solidaire, des transports et de la cohésion des territoires au regard de l'urgence écologique.

A commencer par :

La révision à la hausse des moyens nécessaires à la conduite des politiques publiques dans le cadre du triennal budgétaire 2020 – 2022 ;

L'arrêt immédiat des baisses d'effectifs et des créations de postes selon les besoins, inscrites au projet de loi de finances 2020 ;

Un moratoire sur les suppressions ou transferts de missions ainsi que sur les restructurations des établissements et services pour reposer les fondements de l'intervention publique au service de l'urgence écologique ;

Et le retrait des projets de décret relatifs à la protection des sites classés et des espèces animales, végétales et des habitats naturels.



#MTESGreatAgain



@MTESMCTGreatAgain



@NotreAgain



**Contacts presse :**

CGT

- Isabelle ROBERT – 06 25 56 75 28

FO

- Laurent JANVIER – 06 27 31 17 68

CFDT

- Gwenaëlle LHUILLIERE – 07 81 41 29 09

FSU

- Patrick SAINT LEGER – 06 70 81 17 16